

RECHERCHE SUR LES INTERVENTIONS POST-TRAUMA DANS LES ORGANISATIONS POLICIÈRES (RIPTOP)

Fiches synthèses Phase 1



Andrée-Ann Deschênes, Ph.D, UQAR-UQTR
Marie-France Marin, Ph.D, UQAM
Annie Gendron, Ph.D, ENPQ
Josée Bergeron, MA Psy, ENPQ
Clémence Emeriau-Farges, M.Sc, UQTR

POURQUOI CETTE RECHERCHE ?

Constats initiaux :

- Fréquence d'exposition à des événements potentiellement traumatisants plus grande chez les policiers de par la nature de leurs tâches;
- Présence de répercussions importantes sur la santé psychologique dont trouble de stress post-traumatique ou autres psychopathologies connexes;
- Hausse des coûts individuels, organisationnels et sociétaux;
- Manque d'uniformité des services de soutien psychologique offerts dans les organisations policières québécoises.

Objectif principal de l'étude :

Proposer des lignes directrices quant aux meilleures pratiques d'intervention psychologique répondant à la réalité du milieu policier québécois sur les plans opérationnel, organisationnel et financier, mais également sur l'accès aux services de qualité en région comme en milieu métropolitain.

Phase 1 : Exploratoire - Année 2021

- Faire l'inventaire des pratiques actuelles de soutien psychologique généralement présentes dans les organisations policières;
- Identifier les besoins des policiers quant aux interventions post-trauma.

Phase 2 : Expérimentale - Année 2022

- Évaluer l'efficacité des pratiques d'intervention post-trauma.

Ces travaux sont menés en partenariat avec l'École nationale de police du Québec et suivis par un comité avisé composé de représentants de 12 organisations policières de tous les niveaux de service.



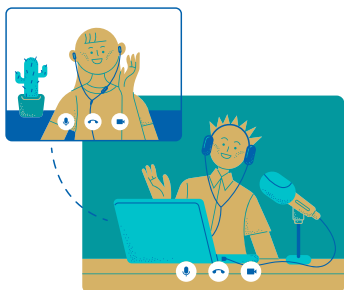
INVENTAIRE DES PRATIQUES ACTUELLES EN MATIÈRE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE CHEZ LES POLICIERS QUÉBÉCOIS

Objectif principal

- Identifier l'ensemble des pratiques actuelles en matière de soutien psychologique à la disposition des policiers québécois lors d'une exposition à un événement potentiellement traumatique et leurs besoins à cet égard.

Ce qui a été réalisé

- Entrevues de recherche auprès de 46 policiers (16 femmes et 30 hommes) provenant des 12 organisations policières membres du comité aviseur. Les participants ont en majorité 10 à 19 ans d'expérience. Toutes les fonctions policières sont représentées.



LES SERVICES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EXISTANT AU SEIN DES ORGANISATIONS POLICIÈRES QUÉBÉCOISES

Prévention primaire (Avant)

- Activités de formation (ex. sentinelles, impacts psychologiques) et sensibilisation;
- Informations diffusées, affiches promotionnelles des ressources d'aide psychologique disponibles.

Prévention secondaire (Pendant)

- Présence de sentinelles, de pairs aidants et d'aumôniers;
- Programme d'aide aux employés;
- Soutien du gestionnaire;
- Soutien du délégué syndical;
- Soutien familial et des proches;
- Ligne téléphonique 24/7;
- Désamorçage;
- Débriefing psychologique;
- Services médicaux d'urgence examen médical / médication.

Prévention tertiaire (Après)

- Programme d'aide aux employés;
- Maisons d'hébergement spécialisées aux milieux d'urgence;
- Consultation psychologique privé et/ou spécialisé en trauma;
- Soutien des associations syndicales;
- Services médicaux d'urgence, examen médical / médication.

QU'A T-ON DÉCOUVERT ?

Perception des répondants des services existants

Pratiques organisationnelles : Manque d'uniformité dans les pratiques selon l'organisation policière et la situation géographique; Manque de structure dans la prise en charge; Démarches et initiatives volontaires / improvisées; Procédures de demande d'aide à revoir pour mieux assurer la confidentialité.

Mécanisme d'entrée : Impersonnel; Délai de prise en charge long et variable; Multiples intermédiaires et ressources d'accès au soutien; Manque de soutien pendant le processus de demande et de prise en charge en matière de santé psychologique.

Ressources disponibles : Elles sont bien publicisées mais manquent de clarté sur le fonctionnement et les services offerts des ressources disponibles; L'accès aux ressources qualifiées connaissant les enjeux de la police est rare (hormis CNESST); Chevauchement des ressources entre policiers et clientèle avec lesquels ils interviennent; Coûts.

Ambiguïté des rôles : Clarification nécessaire des responsabilités et des rôles de toutes les parties prenantes (employeur, syndicat, gestionnaire et employé...).

Formation des gestionnaires : Formation sommaire, plus opérationnelle qu'axée sur la gestion du personnel; Manque de connaissances sur la santé psychologique.

Peur du jugement des autres : Étiquette, stigma; Peur d'avoir des impacts sur l'avancement de la carrière; Loi de la police (obligation de dénonciation vs confidentialité); Soutien variable de la part des collègues.



BESOINS DES POLICIERS EN MATIÈRE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL APRÈS UNE EXPOSITION À UN ÉVÉNEMENT POTENTIELLEMENT TRAUMATIQUE



Les résultats des entrevues ont permis d'identifier **5 catégories de besoins** pour mieux soutenir les policiers.

Besoins à l'égard de l'organisation

- Définir un protocole d'intervention clair;
- Sensibiliser les policiers aux problématiques de santé psychologique;
- Réduire les démarches administratives pour le policier;
- Sensibiliser les familles.

Besoins à l'égard du gestionnaire

- Créer un climat de travail bienveillant et une meilleure ouverture à la santé psychologique;
- Communication des étapes du protocole d'intervention;
- Connaissance et maîtrise de la trajectoire de soutien psychologique;
- Combler les besoins primaires des policiers.

Besoins à l'égard des intervenants psychosociaux

- Connaître la réalité policière et les enjeux du trauma;
- Assurer la confidentialité;
 - Rendre les services accessibles rapidement;
- Faire des suivis post-protocole individuels.

Besoins à l'égard du syndicat

- Clarifier son rôle;
- Connaître la trajectoire de soutien psychologique;
- Assurer le respect de la trajectoire et du protocole;
- Compléter l'offre de soutien au besoin.

Besoins à l'égard des pairs

- S'éduquer
- Promouvoir un climat de travail bienveillant;
- Être attentif aux collègues;
 - Soutenir de façon informelle les collègues au besoin.

➔ QUE DOIT-ON RETENIR?

- Le soutien psychologique dans les organisations policières doit être offert dans une trajectoire de services couvrant à la fois la prévention primaire, secondaire et tertiaire;
- Les ressources psychologiques doivent être sensibilisées à la réalité policière et au trauma;
- La prévention de la santé psychologique chez les policiers doit être une préoccupation pour l'ensemble des parties prenantes organisationnelles.

Prévention primaire

- Sensibiliser l'ensemble des policiers aux problématiques de santé mentale;
- Former les gestionnaires sur les enjeux liés à la prévention;
- Assurer la préparation nécessaire au sein des organisations.



Prévention secondaire

- Détecter et orienter (ex. pairs aidants, sentinelles...);
- Intervenir lors de situation de crise avec des ressources internes (ex. : désamorçage);
- Intervenir lors de situation de crise avec des ressources externes spécialisées (ex. : débriefing psychologique);
- Suivi par le gestionnaire immédiat (ex. : 1 journée / 1 semaine / 1 mois).



Prévention tertiaire

- Rendre accessibles les services de soutien curatifs spécialisés au besoin (ex. : PSPnet, maison d'hébergement, consultation en psychologie);
- Faciliter le retour au travail des policiers à la suite d'une absence pour une problématique de santé mentale.

